CRDP ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Des ressources et des services numériques pour l'éducation

Objectif DUNE

Mise en œuvre des ressources CCR dans le cadre des dispositifs Corrélyce (lycées de la région PACA)

et

Courdecol13 (collèges des Bouches-du-Rhône)

L'académie d'Aix-Marseille fait partie des 13 académies retenues par le ministère dans le cadre de l'appel à projets national « Développement des usages du numérique à l'école » (DUNE).

Le projet académique « Objectif DUNE » se fonde en particulier sur un étroit partenariat entre l'académie et les collectivités, en particulier le Conseil général des Bouches-du-Rhône et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DUNE donne une place particulière au développement de l'usage des ressources numériques, comme un moyen d'intégrer le numérique à la pratique pédagogique.

L'académie d'Aix-Marseille, le CRDP et ses partenaires (Conseil régional, Conseil général des Bouches-du-Rhône) ont été précurseurs dans ce domaine, avec la mise en place de Corrélyce en 2007 et de Courdecol13 en 2009. Ces dispositifs ont permis aux établissements de bénéficier de services intégrés permettant non seulement l'accès à des ressources numériques, mais mettant aussi à disposition un ensemble d'outils de pilotage et de suivi de l'usage de celles-ci.

LE PLAN DUNE PRÉVOIT UN DISPOSITIF NATIONAL « CHÈQUE RESSOURCES »CCR

Le plan DUNE attribue à tous les établissements un « chèque ressources », sous la forme d'un montant à utiliser sur la plate-forme nationale CCR développée par le CNDP pour acquérir ces ressources :

http://eduscol.education.fr/plan-numerique/catalogue-cheque-ressources/

Les établissements doivent donc choisir et commander directement celles-ci sur le catalogue CCR.

CCR constitue donc une plate-forme d'acquisition et de prise d'abonnements, les paramètres d'accès aux ressources étant ensuite fournis par chaque éditeur ou diffuseur. Mais CCR ne fournit aucun service d'accès, de pilotage ou de suivi des usages, qui relèvent de l'échelle académique.

académie Aix-Marseille
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

scéren CRDP Académie d'Aix-Marseille

COMMENT GÉRER LES ACCÈS AUX RESSOURCES DU CCR ?

CCR ne gère pas donc directement l'accès aux ressources. Chaque éditeur ou diffuseur fait parvenir aux établissements les paramètres d'accès pour ses titres, ou, sur demande de l'établissement, s'appuie sur l'ENT existant pour activer cette fonction d'accès.

L'existence d'un système d'authentification unique (SSO), par exemple dans le cadre d'un ENT, constituait un des critères pour la sélection des académies dans le cadre de l'appel à projets DUNE.

En effet, l'accès aux ressources numériques en ligne, s'il permet un usage dans l'établissement comme en dehors, doit s'appuyer sur une authentification individuelle, mais **sans transmission aux éditeurs des identifiants nominatifs,** en particulier pour les élèves mineurs. Il appartient au dispositif SSO, comme par exemple ceux mis en œuvre par Corrélyce et Courdecol13, de gérer l'identification et de fournir aux éditeurs les éléments nécessaires à l'ouverture de ces accès, sous la forme d'une information anonymée.

Dans le cadre du partenariat avec les collectivités qui caractérise le plan académique « Objectif DUNE », l'utilisation de Corrélyce pour les lycées de la région PACA et de Courdecol13 pour les collèges des Bouches-du-Rhône pour gérer l'accès aux ressources est vivement recommandée.

COMMENT S'ARTICULENT CCR ET LES DISPOSITIFS CORRÉLYCE ET COURDECOL13 ?

Si les plates-formes CCR, Corrélyce et Courdecol13 disposent toutes les trois d'un **catalogue** de ressources, les fonctions communes s'arrêtent là.

Les **fonctions d'acquisition** présentes dans chacun des dispositifs sont distinctes : pour CCR, les acquisitions sont réalisées dans le cadre du montant alloué, sans qu'aucun flux financier ne transite par l'établissement ; en revanche, si Corrélyce et Courdecol13 permettent d'établir des devis ou des bons de commande, c'est dans le cadre d'acquisitions réalisées par l'établissement dans le cadre de son budget, en appui sur les dispositifs territoriaux de financements spécifiques mis en place par le Conseil régional et le Conseil général.

Les **catalogues** présentent aussi des périmètres différents. CCR recense une offre commerciale de ressources numériques, sous toutes les formes, en ligne et hors ligne, alors que Corrélyce et Courdecol13 cataloguent les titres exclusivement en ligne, gratuits ou payants, publics ou privés, libres ou propriétaires, sous réserve qu'ils soient éditoriaux.

Les **offres commerciales**, elles-mêmes, sont différentes. CCR présente une large diversité d'offres, avec des abonnements de 1 à 4 ans, le plus souvent de date à date, voire même des acquisitions pour le hors ligne. Corrélyce et Courdecol13, en revanche, s'appuient sur des abonnements annuels, calés sur l'année scolaire, avec une maquette commerciale homogène prévoyant des offres « établissement », « groupe » et « individuel ».

Enfin, les trois dispositifs ne s'inscrivent pas dans la même perspective en matière de pérennité. Le plan DUNE est prévu pour trois ans. Corrélyce et Courdecol13 s'inscrivent dans la logique d'une pérennisation, par exemple dans un ensemble de services qui pourrait devenir accessible via un ENT.

UTILISER CORRÉLYCE ET COURDECOL13 POUR ACCÉDER AUX RESSOURCES CCR : POURQUOI ?

Quand un collège ou un lycée se porte acquéreur de plusieurs ressources numériques en ligne, la question de l'identification des usagers se pose pleinement. Si on excepte l'identification par adresse IP (adresse physique des ordinateurs de l'établissement), difficile à mettre en œuvre et ne permettant pas les usages hors établissement, le mode le plus fréquent est le chargement de l'annuaire de l'éditeur avec les identifiants des élèves et des enseignants, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Cette pratique, qui consiste à propager des identifiants nominatifs hors du périmètre de confiance institutionnel de l'établissement, doit être limitée au maximum et si possible être proscrite. Dans tous les cas, elle impose de vérifier que le prestataire dispose bien d'une déclaration CNIL en tant que téléservice ; elle requiert également une déclaration simplifiée à la CNIL faite par l'établissement, qui doit être appuyée sur un vote en CA.

En outre, si l'établissement s'abonne à plusieurs ressources venant de plusieurs éditeurs, les usagers vont se trouver à la tête d'autant d'identifiants et de mots de passe, avec toutes les difficultés de gestion associées et d'utilisation en classe.

Seul le passage par un système d'authentification unique comme celui existant dans les ENT, ou dans les plates-formes Corrélyce et Courdecol13 permet de dépasser ces contraintes, en conservant la gestion nominative dans le domaine de confiance défini pour cette initiative. Les ouvertures d'accès sont alors faites par les éditeurs sur la base de la transmission d'un vecteur d'authentification anonyme, comportant seulement l'UAI de l'établissement, un code d'identification anonyme de l'usager, sa classe et son profil (élève, enseignant, autre).

UTILISER CORRÉLYCE/COURDECOL13 POUR ACCÉDER AUX RESSOURCES CCR : COMMENT ?

Dès lors que le titre a été acquis sur CCR, l'éditeur ou diffuseur de la ressources doit prendre contact avec l''établissement pour les modalités d'accès.

Il appartient alors à l'établissement d'indiquer à l'éditeur la demande de passage par Corrélyce ou Courdecol13.

- Si le titre choisi est présent dans le catalogue Corrélyce/Courdecol13, il suffit d'établir sur la plate-forme un bon de commande selon la procédure habituelle et de modifier la somme finale à 0 €, en indiquant dans la zone commentaire « abonnement CCR »

- Si le titre choisi n'est pas présent dans le catalogue, il doit au préalable être inscrit. Pour cela, il faut saisir le CRDP, qui fera le nécessaire avec l'éditeur ou le diffuseur concerné.

Pour les licences établissement, les accès sont disponibles immédiatement dans le menu « mes titres » pour tous les usagers. Pour les autres licences (groupe, individuelles), le superviseur de l'établissement les verra apparaître dans son tableau de bord et devra procéder à leur affectation usager par usager.

COMMENT UTILISER LES FONCTIONS DE SUIVI ET DE PILOTAGE DE CORRÉLYCE/COURDECOL13 ?

Les plates-formes Corrélyce et Courdecol13 proposent des outils permettant d'assurer le suivi des comptes disponibles et de leurs affectations, sauf pour les licences établissement qui attribuent les droits d'accès à tous les utilisateurs enregistrés.

De plus, elles proposent également à l'établissement un suivi sous la forme d'un journal mensuel de connexions, disponible au format excel.

A partir de ces fonctions, l'établissement dispose des outils pour piloter la mise à disposition des ressources, mais aussi des éléments pour en réaliser un suivi des usages. Il devient donc possible d'intégrer les ressources numériques dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique documentaire de l'établissement.

DE QUELLE ASSISTANCE DISPOSE L'ÉTABLISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RESSOURCES CCR VIA CORRÉLYCE ET COURDECOL13 ?

Le CRDP de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'accompagnement des établissements pour la mise en œuvre des plates-formes Corrélyce et Courdecol13, dans le cadre des partenariats établis avec le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'azur et le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Dans ce cadre, le CRDP répondra aux sollicitations des établissements pour accompagner la mise en œuvre des ressources CCR et leur apporter toute l'aide nécessaire pour le développement de l'usage des ressources.

A cette fin, l'action du CRDP s'inscrit dans une collaboration étroite avec celle des Points ac@r et du Pôle TICE académique.

CORRÉLYCE
CATALOGUE OUVERT RÉGIONAL DE RESSOURCES ÉDITORIALES POUR LES LYCÉES

CONTACTS :

CDDP des Bouches-du-Rhône : philippe.rajon@crdp-aix-marseille.fr

COURDECOL 13

CDDP de Vaucluse : thierry.nadal@crdp-aix-marseille.fr

CDDP des Hautes-Alpes : jean-yves.tarnat@crdp-aix-marseille.fr

CDDP des Alpes de Haute- Provence : alain.garcia@crdp-aix-marseille.fr